séances, sous la présidence du Maire. André BERG

Institutions et vie politique Intercommunalité N° 05.07.01

Séance du 30 juin 2017

L'an deux mil dix- sept le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement

convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 11

Présents: 7

Absents: 4

Nombre de suffrages

Abstentions:

Pour:7 Contre:

exprimés:

BENEDETTO Franck, M. LAURIOL Bertrand, Mme LICCARDI Anne, M. SCHMITT Pierre

Etaient présents :

Procuration(s):

Etai(ent) absent(s): Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian , Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s):

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme LICCARDI Anne

Date de convocation 22 / 06 / 2017

Date d'affichage 03 / 07 / 2017

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

../../....

et publication du :

../../....

Service de transports communautaire

Vu les délibérations des communes historiques de la CCPB concernant la suppression du service de transports communautaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- décide de supprimer unanimement le service de transport communautaire historique de la CCPB
- décide et valide l'intégration de l'agent concerné au sein des services du Val de BRIEY dans le cadre d'une mutation et avec prise en charge totale des coûts salariaux par le seul VAL DE BRIEY
- décide de valider la cession au profit de la CCPBJO pour un montant estimé de 6 000 euros du véhicule utilisé pour ce service.
- précise que la suppression du service ne s'accompagnera d'aucune attribution de compensation de la part de la CCPBJO
- autorise le Maire à engager toute reflexion pour remettre en place un nouveau service en collaboration avec le ST2B ou le VAL DE BRIEY



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Fait à ANOUX Le Maire,

André BERG

Finances locales Décisions budgétaires N° 07.05.02

Séance du 30 juin 2017

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 11

Présents: 7

Absents: 4

Nombre de suffrages exprimés :

Pour :7 Contre : Abstentions : L'an deux mil dix- sept le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, M. LAURIOL Bertrand, Mme LICCARDI Anne, M. SCHMITT Pierre

Procuration(s):

Etai(ent) absent(s):

Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian , Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s):

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme LICCARDI Anne

Date de convocation 22 / 06 / 2017

Date d'affichage 03 / 07 / 2017

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

../../....

et publication du :

../../....

Bail ACCA

Annule et remplace la délibération du 15 mars 2017.

Vu la proposition de l'ACCA d'augmenter le bail de chasse à 2 750 euros.

Vu l'obligation légale d'avoir un cahier des charges et un cahier des clauses particulières annexés au bail de chasse.

Le Conseil Municipal . décide :

- d'accepter le bail de l'ACCA sur la base de 2 750 euros pour l'année 2017
- d'autoriser Mr le Maire à signer le cahier des charge set le cahier des clauses particulières.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Fait à ANOUX Le Maire,

André BERG

Finances locales Divers N° 07.10.03

Séance du 30 juin 2017

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 11

Présents: 7

Absents: 4

Nombre de suffrages

exprimés : Pour :7

Contre : Abstentions : L'an deux mil dix- sept le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, M. LAURIOL Bertrand, Mme LICCARDI Anne, M. SCHMITT Pierre

Procuration(s):

Etai(ent) absent(s):

Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian , Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s):

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme LICCARDI Anne

Date de convocation 22 / 06 / 2017

Date d'affichage 03 / 07 / 2017

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

../../....

et publication du :

../../....

Devis vidéo-protection

Vu les devis des entreprises POLYMAG et AROBACE pour la mise en place d'une 4eme caméra de vidéo- protection.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide:

D'APPROUVER les devis de POLYMAG d'un montant de 274, 97 e et 2 304 e D'APPROUVER le devis d'AROBACE PC d'un montant de 1 033 e

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme. Fait à ANOUX Le Maire, André BERG



Institutions et vie politique Intercommunalité N° 05.07.04

Séance du 30 juin 2017

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 11

Présents: 7

Absents: 4

Nombre de suffrages exprimés :

Pour :7 Contre : Abstentions : L'an deux mil dix- sept le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, M. LAURIOL Bertrand, Mme LICCARDI Anne, M. SCHMITT Pierre

Procuration(s):

Etai(ent) absent(s):

Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian , Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s):

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme LICCARDI Anne

Date de convocation 22 / 06 / 2017

Date d'affichage 03 / 07 / 2017

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

../../....

et publication du :

../../....

Adhésion de KAMPFEN au SIVU Fourrière du Joli Bois

Vu la délibération du SIVU Fourrière du Joli Bois acceptant l'adhésion de la commune de KAMPFEN au SIVU Fourrière du Joli Bois.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide de donner un avis favorable à l'adhésion d ela commune de KAMPFEN.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme. Fait à ANOUX Le Maire, André BERG



Institutions et vie politique Intercommunalité N° 05.07.05

Séance du 30 juin 2017

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 11

Présents: 7

Absents: 4

Nombre de suffrages exprimés :

Pour :7 Contre : Abstentions : L'an deux mil dix- sept le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, M. LAURIOL Bertrand, Mme LICCARDI Anne, M. SCHMITT Pierre

Procuration(s):

Etai(ent) absent(s):

Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian , Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s):

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme LICCARDI Anne

Date de convocation 22 / 06 / 2017

Date d'affichage 03 / 07 / 2017

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

../../....

et publication du :

../../....

Délégués et suppléant à la commission du PLUIH

Vu la création d'une commission chargée de l'élaboration du PLUIH au sein de la CCPBJO.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide de nommer comme délégués Mr DI BENEDETTO Franck et Mme LICCARDI Anne et comme suppléant Mr BERG André.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme. Fait à ANOUX Le Maire, André BERG



Institutions et vie politique Intercommunalité N° 05 . 07 . 06 Séance du 30 juin 2017

L'an deux mil dix- sept, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 11

Présents: 7

Absents: 4

Nombre de suffrages exprimés :

Pour :7

Abstentions:

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, M. LAURIOL Bertrand, Mme LICCARDI Anne M. SCHMITT Pierre

Procuration(s):

Etai(ent) absent(s):

Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian, Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s):

A été nommé(e) comme <u>secrétaire de séance</u> : Mme LICCARDI Anne-Elisabeth

Date de convocation 22 /06 / 2017

Date d'affichage 03 / 07 / 2017

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

../../....

et publication du :

../../....

Assurances groupement de commandes

Sur proposition du Maire,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive d'un groupement de commandes avec la Communauté Orne Lorraine Confluences pour les marchés d'assurances.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Fait à ANOUX

Le Maire, André BERG



Finances locales Divers N° 07.10.07

Séance du 30 juin 2017

séances, sous la présidence du Maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 11

Présents: 7

Absents: 4

Nombre de suffrages

Abstentions:

exprimés : Pour :7 Contre : BENEDETTO Franck, M. LAURIOL Bertrand, Mme LICCARDI Anne, M.

Procuration(s):

Etai(ent) absent(s) :

Etaient présents :

Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian , Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

L'an deux mil dix- sept le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement

convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI

Etai(ent) excusé(s):

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme LICCARDI Anne

Date de convocation 22 / 06 / 2017

Date d'affichage 03 / 07 / 2017

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

../../....

et publication du :

../../....

Recouvrement de produits locaux

Sur proposition du Trésor Public,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'autoriser Mr le Maire à signer la convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux.

Cette convention sera annexée au compte de gestion.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Fait à ANOUX Le Maire, André BERG

